



Achat de maison: le structure ne correspond pas à l'acte de vente

Par **archelle**, le **31/05/2010** à **11:15**

Bonjour, nous avons acheté une maison avec intention d'y faire agrandissement et travaux . les vendeurs (il s'agit d'une succession) connaissaient nos projets de travaux . Or, il s'avère que nous avons acheté une maison en brique (et donc fait nos projets en tant que tel) mais la maison a certes, des poteaux en brique mais le reste de la structure est en silex . Ce n'est que lorsque nous avons commencé les travaux que nous avons pu nous en rendre compte car c'était invisible en l'état . L'état des murs dévoile de nombreuses fissures qui ne pouvaient être ignorées du propriétaire. D'où les questions suivantes : Nous avons acheté une maison en brique et elle est en brique pour une faible partie et en silex pour la principale surface : est-ce une erreur substantielle susceptible de recours ? En agissant de l'état très fissuré des murs, que pouvons-nous faire : comme il s'agit d'une succession, les enfants des anciens propriétaires (les vendeurs) ne connaissaient pas forcément l'état des murs tandis que leurs parents ne pouvaient l'ignorer ... que pouvons-nous faire dès lors ? merci de vos réponses. respectueusement